

Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la
Fonction publique et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

3 OCTOBRE 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 78 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Viabilité des crèches parentales »	3
1.2	Question de M. Richard Miller à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Incendie qui a frappé l'école des Ursulines à Mons »	4
1.3	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Accueilantes extra-scolaires »	4
1.4	Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Projet d'ouverture d'une crèche à la gare de Liège-Guillemins »	6
2	Ordre des travaux	7

Présidence de Mme Christine Servaes, vice-présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 h 30.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Viabilité des crèches parentales »

Mme Florence Reuter (MR). – On compte actuellement deux crèches parentales en Communauté française, toutes deux situées en Brabant wallon.

La presse se fait régulièrement l'écho des difficultés financières rencontrées par l'une de ces crèches. Ainsi, la question de l'octroi d'un subside complémentaire a de nouveau fait l'objet d'un débat lors du dernier conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

En réponse à une question précédente, vous m'aviez signalé que le groupe de travail chargé d'examiner la situation des crèches parentales allait commencer ses travaux en mars dernier. Celui-ci s'est donc déjà réuni plusieurs fois.

Même si la crèche parentale permet de créer des liens particuliers entre les professionnels de la petite enfance et les parents, cette solution est difficilement tenable sur le plan financier. Alors que cette crèche ne compte que quatorze places, la Ville a déjà injecté quatre-vingt mille euros pour lui permettre de survivre. On peut donc se demander s'il faut permettre à une telle structure de poursuivre ses activités.

Où en sont les travaux du groupe de travail ? L'autre crèche parentale s'en sort-elle mieux ou rencontre-t-elle également des difficultés ? Est-ce ce type de structure qu'il faut remettre en cause ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Avant d'évoquer plus précisément la situation des crèches parentales, il convient de rappeler que le subside octroyé par la Fédération et la participation financière des parents ne couvrent pas tous les frais de fonctionnement des milieux d'accueil subventionnés. Une part de

meure donc toujours à charge du pouvoir organisateur du milieu d'accueil.

Il importe ensuite de mesurer si les particularités des modes de subventionnement sont de nature à poser un réel problème aux crèches parentales. Il existe par exemple une différence de subventionnement au niveau du personnel de puériculture entre les crèches classiques et les crèches parentales. Ainsi, les crèches classiques bénéficient de deux équivalents temps plein subventionnés pour quatorze enfants contre 1,75 équivalent temps plein pour les crèches parentales, auxquels s'ajoute un encadrement parental de 1,5 équivalent temps plein.

J'en viens aux problèmes financiers que connaissent ces deux crèches parentales. Ils semblent plus préoccupants pour le PO de la crèche « Les Tournesols ».

Madame Reuter, comme je vous l'avais signalé, un groupe de travail auquel participent mes collaborateurs a été mis en place.

L'ONE m'a indiqué que les débats ont bien progressé, dans un climat constructif et ouvert. Les travaux ont été interrompus durant la période des vacances. Ils vont reprendre pour se finaliser fin octobre. Les discussions sont axées sur l'évaluation du cadre réglementaire et notamment sur les normes financières ainsi que sur une réflexion sur la spécificité des crèches parentales. Elles seront nourries par les expériences des professionnels et des parents.

Les premiers éléments résultant du groupe de travail montrent l'intérêt du modèle visant à impliquer les parents au milieu d'accueil. On pourrait envisager que l'implication parentale porte sur d'autres aspects que le seul encadrement des enfants.

Le résultat final des travaux du groupe de travail devra permettre de baliser l'avenir de ce type de milieu d'accueil et de revisiter sa spécificité fondée sur un équilibre à trouver en termes de partenariat parents-professionnels. Pour l'instant, nous avons octroyé un poste mi-temps APE aux deux structures. La crèche « Les Tournesols » devrait en bénéficier avant la fin de l'année.

Je serai particulièrement attentif aux résultats que me présentera le groupe de travail tout en préservant le modèle et en y apportant d'éventuelles modifications.

De même, je resterai à l'écoute des difficultés ponctuelles que pourraient rencontrer les deux pouvoirs organisateurs.

Mme Florence Reuter (MR). – Je remercie le

ministre pour ses éléments de réponse qui complètent mes informations.

L'intérêt du modèle repose sur son aspect humain. Les relations entre parents et professionnels sont bénéfiques aux enfants.

Cependant, je m'inquiète des difficultés rencontrées par les deux seules crèches parentales en Communauté française. En effet, vu le manque de places d'accueil, devons-nous continuer à promouvoir ce type d'établissement qui ne répond pas comme il le faudrait à la demande et qui requiert des soutiens spécifiques avec l'engagement d'APE supplémentaires ?

Même si les parents y travaillent, la situation reste difficile ; un équivalent temps plein et demi, c'est bien mais ce n'est pas suffisant pour quatorze enfants.

Certes, le pouvoir organisateur a une obligation de participation, mais il doit à chaque fois réinjecter de l'argent, ce qui n'est pas tenable pour les communes.

J'attends les résultats du groupe de travail car il faut trouver un équilibre entre dépenses et efficacité. Nous ne pouvons continuer à financer un modèle qui ne fonctionne pas malgré son aspect humain.

De plus, en Communauté française, ce modèle ne répond pas aux besoins de places de crèche vacantes pour les femmes qui travaillent. Je me pose donc des questions sur la philosophie de ce genre de projets.

1.2 Question de M. Richard Miller à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Incendie qui a frappé l'école des Ursulines à Mons »

M. Richard Miller (MR). – Monsieur le ministre, le mardi 23 août, de violents orages se sont abattus sur la Wallonie. À Mons, la foudre est tombée sur l'école des Ursulines. Une boule de feu a embrasé la toiture et plus de la moitié du bâtiment abritant les classes du secondaire a été touché par les dégâts du feu et des eaux. Il n'y a heureusement pas eu de victimes mais les dommages matériels sont considérables. Ils ont perturbé les examens de passage et la rentrée de septembre.

J'ai appris avec satisfaction que le ministre-président s'était rendu sur place pour apporter le soutien de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le ministre, est-elle intervenue ? Dans l'affirmative, de quelle façon ? Dans la négative,

pourquoi ? Un problème de locaux s'est-il posé ?

Vous avez déclaré à la presse que vous étiez prêt à intervenir pour aider l'école des Ursulines. De quelle manière ? Quelles sont les suites réservées à ce dossier ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Dans la nuit du 23 au 24 août, la foudre est effectivement tombée sur le bâtiment de l'institut des Ursulines de Mons, provoquant un incendie et causant des dégâts tant par le feu que par les eaux. Dès l'annonce de l'accident, mon cabinet a pris contact avec la direction de l'école pour connaître l'ampleur du sinistre et envisager toute forme d'aide utile. Le 24 août après-midi, le ministre-président s'est rendu sur place pour confirmer l'offre de mes services. Jusqu'à présent, l'école a pu faire face aux difficultés générées en cette période de rentrée.

La direction de l'établissement fait preuve d'un dynamisme remarquable et un réseau de solidarité s'est constitué autour de lui. Vingt et un pavillons temporaires ont été rapidement installés pour permettre la rentrée dans les meilleures conditions possibles. Dans l'immédiat, des travaux provisoires seront effectués afin de permettre une utilisation relativement normale du bâtiment et, à plus long terme, le toit sera complètement refait. L'assurance couvrira l'ensemble des dépenses. Mon cabinet reste en contact avec la direction de l'établissement dans le cas où des difficultés imprévues surgiraient.

Voilà un bel exemple du dynamisme dont peut faire preuve une communauté scolaire et du soutien sur lequel elle peut compter dans pareille adversité.

M. Richard Miller (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse qui contient beaucoup d'éléments positifs. Je salue moi aussi le travail accompli par la communauté éducative des Ursulines. Le contrat d'assurance ayant été bien négocié, la compagnie prendra les travaux en charge de sorte qu'il n'y aura pas d'intervention massive de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je m'en réjouis.

1.3 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Accueillantes extrascolaires »

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'avais adressé ma question à la ministre de l'Éducation.

Je me réjouis néanmoins d'entendre votre réponse. Je voudrais attirer votre attention sur la précarité du secteur de l'accueil extrascolaire où les collaborations ne peuvent pas toujours être envisagées à long terme. J'en fais moi-même l'expérience tous les jours. L'accueil extrascolaire paraît peu structuré, peu financé et peu réglementé par notre Fédération.

Les travailleurs du secteur ont généralement un horaire coupé qui les oblige à se déplacer chaque jour à plusieurs reprises entre leur lieu de travail et leur résidence. Les contrats, à temps partiel, sont précaires. Les salaires sont peu attractifs. Il paraît difficile de construire un avenir professionnel dans ce secteur. De plus, pendant les périodes de congés scolaires, les travailleurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas non plus d'allocations de chômage. Leur travail peut être qualifié de saisonnier. Les démissions sont fréquentes. Ces conditions freinent une professionnalisation du secteur qui paraît pourtant requise pour améliorer la qualité de l'accueil offert. Comptez-vous prendre des mesures pour améliorer la situation de ce secteur ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Le secteur de l'accueil extrascolaire fait l'objet d'une réglementation basée sur l'adhésion volontaire des communes et des opérateurs qui sont sur le territoire. Le décret en vigueur est d'application depuis 2003 et détermine les conditions de partenariat entre la Fédération et les communes. Le secteur préexistait au décret. La réglementation a été envisagée dans le respect de l'autonomie des acteurs locaux. Deux cent vingt communes ont rejoint volontairement le processus, ce qui montre l'intérêt des acteurs pour le développement d'un accueil extrascolaire de qualité et l'accroissement d'une offre qui réponde aux besoins des enfants et des parents.

L'office constate que, selon l'analyse des dossiers par la commission d'agrément, le décret a entraîné, de manière directe ou indirecte, de nombreuses améliorations sur le terrain, notamment pour l'offre, l'accessibilité, les collaborations entre les réseaux scolaires, l'information des parents, la professionnalisation et la formation des accueillantes, le statut du personnel et la construction d'identités professionnelles.

Le développement du secteur est récent et des difficultés subsistent : problèmes budgétaires, diversité des qualifications de base, passerelle entre les différents secteurs de l'accueil, hétérogénéité des évolutions, statut du personnel de terrain, rotation du personnel ALE, etc.

Le décret, en créant la fonction d'accueillante en lieu et place de celle de gardienne ou surveillante, a amorcé un changement progressif des mentalités. On assiste à une professionnalisation certaine de la fonction. L'obligation de formation et l'implication que demande la rédaction d'un projet d'accueil sont autant d'éléments donnant plus de poids à la fonction.

Cependant, comme vous le soulignez, le statut des accueillantes reste un problème. Les accueillantes extrascolaires ont des situations très variables selon les communes et les établissements scolaires. La responsabilité de l'engagement de ce personnel relève de l'opérateur d'accueil et se fait en fonction de ses capacités et du cadre légal de son action. L'ONE constate que certaines accueillantes ont des contrats à durée indéterminée, d'autres à durée déterminée, pour dix mois comme les enseignants non nommés, un statut ALE, ou encore un contrat de volontaire.

En quelques années, la part des contrats de travail a sensiblement augmenté. Aux emplois déjà subventionnés par le Fesc se sont ajoutés de nombreux emplois salariés essentiellement grâce à la volonté des communes et de la Wallonie. À la suite de l'appel à projets du plan « Marshall », 424 travailleuses sous contrat APE sont actives dans l'accueil extrascolaire, sans compter celles qui occupent des postes octroyés à des structures extrascolaires selon la procédure standard.

Les moyens financiers sont au cœur de la qualité de l'accueil extrascolaire. L'Observatoire m'informe que les premières exploitations des états des lieux renouvelés et transmis par les communes montrent qu'un certain nombre de milieux d'accueil scolaire pratiquent la gratuité. Les frais sont dans ce cas à la charge des pouvoirs organisateurs et des communes. Pour maintenir des lieux d'accueil accessibles à tous, la participation des parents est, pour les opérateurs agréés, réglementée par le décret.

La Fédération investit dans le secteur via la dotation de l'ONE. À titre d'exemple, le budget est passé de 4 675 100 euros en 2004 à 11 472 373 euros en 2010. C'est une belle progression, même si les besoins ne sont pas totalement couverts.

L'aide à l'emploi octroyée par les Régions est fondamentale et le transfert éventuel du Fesc aux régions offrirait de nouveaux moyens au secteur.

Par ailleurs, les passerelles entre formations de base dans le secteur de l'accueil permettraient aux accueillantes extrascolaires la mobilité, l'évolution professionnelle et l'extension de leurs activités, par

exemple, vers les centres de vacances.

L'ONE travaille actuellement en ce sens et en collaboration avec des universités. Il va sans dire que je suis très attentif à ce travail.

Enfin votre question du non-paiement et de la perte des allocations de chômage durant les congés scolaires m'interpelle. Le salaire durant les vacances dépend bien sûr du type de contrat de travail. En effet, une accueillante sous statut ALE ne percevra pas de complément durant les périodes de vacances puisqu'elle ne travaille pas. De même, une accueillante sous contrat de dix mois ne percevra pas de salaire durant les grandes vacances. Toutefois, tant l'ONE que les fédérations d'employeurs du secteur me confirment qu'aucune situation liée au statut d'accueillante n'engendrerait une perte des allocations de chômage.

Dès lors, si vous avez connaissance d'un cas particulier, je vous invite à en informer mon cabinet qui l'étudiera.

M. Philippe Dodrion (MR). – Je remercie sincèrement le ministre pour sa réponse bien complète et lui communiquerai le cas concret en question qui a des conséquences délicates pour les personnes concernées. Je vous remercie pour votre proposition.

1.4 Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Projet d'ouverture d'une crèche à la gare de Liège-Guillemins »

Mme Florence Reuter (MR). – Il semble que le projet d'ouverture de milieux d'accueil dans des gares belges se concrétise puisque des travaux ont commencé et qu'une crèche verra le jour au printemps 2012 à la gare de Liège-Guillemins et à Audenarde.

Lorsque nous avons abordé la question voici un an, les contours du projet n'étaient pas clairement définis et le type même de milieu d'accueil n'était pas arrêté. S'agit-il d'une crèche proprement dite? J'aimerais recevoir des détails sur la subvention car il y a un an ce dont on parlait concernait des places qui ne pouvaient être subventionnées ni dans le cadre de la programmation 2008-2010 ni par le plan « Sema ».

Par ailleurs, quels seront les bénéficiaires de ces places? La SNCB-Holding investit pour offrir un service à ses employés et aux navetteurs. En effet, dans une interview, son porte-parole évoque une modification de la réglementation pour que les

places soient réservées exclusivement aux enfants de ses employés et des navetteurs. A-t-il été décidé de modifier la réglementation en vigueur? Si oui en quel sens?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – L'ONE est actuellement en contact avec des responsables de la SNCB pour l'ouverture d'une structure d'accueil dans la gare de Liège-Guillemins et il me tient régulièrement informé du suivi du dossier.

Ces contacts visent notamment à identifier les différentes options pour octroyer l'agrément et une subvention à cette future structure. Une des idées étudiées consisterait à ouvrir une possibilité de développement de milieux d'accueil aux abords de sites de transport en commun. Cette orientation est d'ailleurs inscrite tant dans le plan « Marshall 2.vert » que dans la Déclaration de politique communautaire.

En outre, l'Office m'a informé de la volonté de la SNCB d'aller au-delà de ce projet pilote. En effet, la SNCB envisage de réaffecter d'anciens points d'arrêt pour créer des milieux d'accueil. Les projets de la future gare de Mons et des autres grandes gares wallonnes font également l'objet d'un examen en ce sens.

J'en viens à votre question relative aux bénéficiaires. Aucune modification de la réglementation sur les critères d'inscription, à savoir l'arrêté « milac » (milieux d'accueil), n'est prévue actuellement. En outre, il n'est nullement envisagé d'étendre une logique de type Sema (synergie employeurs-milieux d'accueil) au bénéfice des clients d'une entreprise. Du reste les travaux actuellement en cours avec la SNCB ne retiennent plus cette hypothèse.

Mme Florence Reuter (MR). – Si je vous comprends bien, on n'a pas encore décidé du type de milieu d'accueil qui sera créé. On ne sait dès lors pas encore s'il s'agira de crèches. Plusieurs milieux d'accueil pourraient être ouverts.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Dans des gares différentes.

Mme Florence Reuter (MR). – Vous avez indiqué que la SNCB envisageait d'utiliser d'anciens points d'arrêt. Cela peut être intéressant. Quand la réflexion se terminera-t-elle? On parle du printemps 2012 pour Liège-Guillemins...

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – La date n'est pas connue. Cela

dépend surtout de la SNCB qui attend elle-même la constitution d'un gouvernement fédéral.

Mme Florence Reuter (MR). – C'est le serpent qui se mord la queue. Nous en reparlerons donc.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question de M. Jean-Marc Crucke à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, relative aux « crèches privées de Chapelle-lez-Herlaimont », est retirée.

La question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, relative à « l'augmentation du nombre de places d'accueil de la petite enfance » est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h.*